



CARRIÈRE EXPRESSE 1723-1728

Interdit du maître d'école du 19 mars 1728

L'évêque vient d'être informé « de la conduite et des deportemens du nommé de Bel », le maître d'école de Pel-et-Der. Il lui interdit de continuer d'exercer cette fonction ni dans cette paroisse ni dans aucune autre du diocèse. Il révoque l'approbation donnée le 10 juillet 1723.

Interdit d'un
maître d'école
nommé Jacq; Serig; Boffret par la permission divine le 2- Troisième
bien informé de la conduite et des deportemens du nommé de Bel qui exer
ce la fonction de maître d'école dans la paroisse de Pel et Der en votre Diocèse, d'ê
tre par cet présent averti. Debel, sous peine d'être procédé contre luy par les vobres
de l'ingez de faire a l'avenir aucune fonction de maître d'école dans lad paroisse
dans aucune autre de votre Diocèse; revocant a cet effet l'approbation que vous
luy en avez donné en date du 10 juillet 1723 et toute autre qu'il en auroit
pu obtenir de vous ou de vos Vicaires généraux, et que luy a esté signifié a la
requête de votre Promoteur a ce qu'il n'en procède - sans d'ignorance. Donnée
Trois le 19 Mars 1728. Signé Lefebvre des Chavaliers

relevé par : Véonique FREMIET MATTEI
source : AD Aube G62